

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Transports

Direction générale de l'aviation civile

Arrêté du 13 janvier 2021

fixant la composition du comité technique de proximité de service central de réseau placé auprès du secrétaire général de la direction générale de l'aviation civile

NOR : TRAA2101240A

(Texte non paru au journal officiel)

Le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2011 portant création de comités techniques de réseau, de proximité et spéciaux à la direction générale de l'aviation civile et à l'Ecole nationale de l'aviation civile ;

Vu le procès-verbal en date du 7 décembre 2018 des élections professionnelles organisées au sein de la direction générale de l'aviation civile en vue de la désignation des représentants des personnels pour le comité technique de proximité de service central de réseau ;

Arrête :

Article 1^{er}

Les sièges des représentants des personnels au comité technique de proximité de service central de réseau sont attribués comme suit :

ORGANISATIONS SYNDICALES REPRESENTEES	NOMBRE DE SIEGES	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
FEETS-FO	4	4
SPAC-CFDT	3	3
USAC-CGT	2	2
UNSA Aviation Civile	1	1

Article 2

Le comité technique de proximité de service central de réseau est composé ainsi qu'il suit :

Sont nommés représentants de l'administration :

- Présidente : Mme Marie-Claire DISSLER, secrétaire générale de la direction générale de l'aviation civile, ou son représentant,
- Le responsable ayant autorité en matière de ressources humaines : Mme Caroline TRANCHANT, sous-directrice des personnels, ou son représentant,
- Le directeur du transport aérien : M. Marc BOREL, ou son représentant.

Sont nommés représentants du personnel conformément aux dispositions de l'article 1^{er} :

FEETS-FO

Membres titulaires :

M. Jean-Luc BENESSE,
Mme Adeline GAUGRY QUINCIEU,
M. Olivier GOURDON,
M. Jean-Marc BITTOUN

Membres suppléants :

Mme Samira SEDDIKI,
M. Patrice BERTHELEU,
M. Daniel LEDEUX,
Mme Thérèse DUPLAND

SPAC-CFDT

Membres titulaires :

Mme Marie-Christine HIBON,
M. Philippe GRANDCLERC,
M. Franck BURGHERR

Membres suppléants :

Mme Joëlle CONTAL,
M. Luc QUEILLE,

Mme Nadine MEISCH

USAC-CGT

Membres titulaires :

M. Pierre GATIGNON,

Mme Fabienne BROGI-LUTHAR

Membres suppléants :

M. Philippe BOZZIO,

M. Stéphane MAINGUY

UNSA Aviation Civile

Membre titulaire :

Mme Catherine DARWISH

Membre suppléant :

Mme Nadia KANOR.

Article 3

L'arrêté du 14 janvier 2019 fixant la composition du comité technique de proximité de service central de réseau placé auprès du secrétaire général de la direction générale de l'aviation civile est abrogé.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 13 janvier 2021.

Pour le ministre et par délégation :

La sous-directrice des personnels,

C. TRANCHANT